



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E79297

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2000 B 196

Siret : 429 904 758 00043

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 54 1575 0

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 031 000 25 73

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 000 25 73

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : CLH CENTRE LORRAIN DE L'HABITAT

331 RUE BERTHOLLET
54710 LUDRES

Téléphone : 03 83 59 48 90

Portable : 06 14 82 00 57

Site Internet :

E-mail : vito.bortone.lecarre@orange.fr

Responsabilité légale :
BORTONE VITO GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 03 83 59 48 91

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2021
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	14/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/11/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	22/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	30/11/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.